

NOTES ANNEXES
Règles générales d'établissement et de présentation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Les notes annexes aux états financiers présentent les principales règles et méthodes comptables appliquées par la SODECI pour établir ses états financiers, les règles spécifiques et les autres informations nécessaires pour l'appréciation des états financiers.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers annuels ont été établis conformément aux principes comptables définis par :

- l'Acte Uniforme relatif au Droit Comptable et à l'Information Financières et au Système Comptable OHADA Révisé ;
- les normes IFRS pour certains aspects spécifiques, notamment les provisions pour les avantages liés au personnel (médailles du travail, IFC complémentaire et les avantages post-emploi) depuis l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Le passage au nouveau référentiel comptable n'a pas eu d'incidence significative sur les soldes d'ouverture des comptes de la SODECI.

2. Particularités concernant certains postes

2.1. Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement sont totalement amortis au 31 décembre 2020. Les logiciels, les frais de développement et les études informatiques sont amortis selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilisation prévues qui sont comprises entre 3 et 7 ans.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût de revient et sont comptabilisées au coût historique. Les immobilisations corporelles ont été réévaluées conformément à la loi de finances 1995 par application d'un coefficient de 1,4 sur les immobilisations existantes au 12 janvier 1994. Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés selon le mode linéaire sur la base de leur durée probable d'utilisation :

Bâtiments industriels et administratifs	20 ans
Matériel et outillage	7-10 ans
Compteurs SODECI	10 ans
Matériel de transport et agencements véhicules	3-5 ans
Engins de travaux publics	5 ans
Matériel de bureau	7-10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Mobilier des agents	10 ans
Matériels informatiques	5 ans

2.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières de la SODECI sont enregistrées au coût d'acquisition et comprennent au 31 décembre 2021 :

- un prêt (BICT) accordé à l'Etat de 15,3 millions de FCFA, suite à la transformation d'un avoir bancaire après liquidation, ce prêt est provisionné à 100%,
- une participation dans la société immobilière LOGIVOIRE de 8,5 millions de FCFA, provisionnée à 100 %,
- une participation de 211,2 millions de FCFA représentant 33% du capital de GS2E (Groupement des Services Eau et Electricité), un GIE créé par SODECI et CIE le 09 mai 2006 et ayant débuté ses activités le 1er juillet 2006,
- une participation de 8,5 millions de FCFA représentant 17% du capital de SGA2E (Société de Gestion pour les Agents de l'Eau et de l'Electricité), une structure créée par SODECI et CIE courant 2011 pour la gestion des Fonds Communs de Placement de leurs salariés.
- des dépôts et cautions versés pour un montant total de 1 055,6 millions de FCFA.

2.4. Stocks

Les stocks sont suivis en inventaire permanent et sont valorisés par la méthode du coût moyen pondéré.

- Les compteurs produits par la SOCA et les compteurs « retours terrains » sont évalués à un coût préétabli en cours d'année. Ce coût préétabli est ajusté en fin d'exercice au coût réel de production lors de l'arrêté des comptes.
- Les biens stockés importés, facturés et non réceptionnés au 31 décembre 2021 sont comptabilisés en marchandises en cours de route (stocks flottants) pour un montant de 6 060,6 millions de FCFA.
- Jusqu'au 31 décembre 2014 le calcul des provisions pour dépréciations était basé sur la rotation des stocks. Suivant cette méthode, les biens stockés qui n'avaient pas enregistré de sortie depuis trois ans étaient systématiquement dépréciés à 100%. Au cours du troisième trimestre 2015, la SODECI a décidé d'affiner cette méthode. Les travaux réalisés à cet effet ont porté sur la possibilité ou non de pouvoir utiliser sur les installations et sur les réseaux d'eau potable existant les stocks dépréciés à 100%. Ces mêmes travaux ont été menés au titre de l'exercice 2021. Le montant des provisions pour dépréciation des stocks est ainsi passé de 450 millions de FCFA l'exercice précédent à 401 millions de FCFA à fin décembre 2021.

2.5. Clients et comptes rattachés

Client Etat : Ce poste comprend l'ensemble des créances relatives aux activités eau, assainissement et travaux. Le risque de non recouvrement des créances du secteur public et parapublic est évalué en fonction de la nature du client. Des compensations ont été régulièrement effectuées dans les exercices antérieurs. Les créances « compensables » ne font pas l'objet de provisions pour dépréciation quels que soient les retards de règlement. Les créances « non compensables » sont assimilées à des privés (les sociétés d'Etat en liquidation, les EPN, les mairies et les sociétés d'Etat) et donc provisionnées.

Les provisions pour dépréciation des créances sur les clients sont déterminées en tenant compte de :

- la nature des abonnés (privés ménages, gros clients, administrations, parapublic, ...),
- l'antériorité des créances,
- la non compensation des créances débitrices et créditrices,
- la couverture des créances actives,
- l'augmentation du risque de non recouvrement pour les impayés multiples sur des clients actifs.

▪ **Créances clients activité Eau**

Toutes les provisions sur les créances sont constituées pour la part de chiffre d'affaires revenant à la SODECI (rémunération du fermier dans le contrat d'affermage), hors taxes (TVA, Surtaxes et Fonds de développement) et nettes des avances sur consommations. Les clients Etat (Administration, EPN et sociétés d'Etat compensables ne font pas l'objet de dépréciations).

- Taux de dépréciation 95% pour les créances sur les clients **privés résiliés** à plus d'un an (ménages et entreprises).
- Taux de dépréciation 80% pour les créances sur les clients **privés résiliés** au titre de l'exercice (ménages).
- Taux de dépréciation de 95% pour les créances antérieures à un an (privés ménages actifs).
- Taux de dépréciation de 50% pour les créances de l'année en cours lorsqu'il existe des impayés multiples sur la police du client, c'est-à-dire plus d'une facture échue (**privés ménages actifs**).
- Le risque de non recouvrement **des créances sur les gros clients actifs (entreprises)** est apprécié individuellement et tient compte du résultat des procédures de recouvrement engagées, de la solvabilité du client et de l'ancienneté de la créance. C'est au vue de cette analyse que le taux de provision est déterminé.

▪ **Créances clients activité travaux**

Les créances sur les entreprises du secteur privé et sur les personnes physiques sont provisionnées à hauteur de 50% (pour les créances de plus d'un an d'ancienneté) et de 95% pour les créances douteuses.

Les consommations d'eau non encore relevées et donc non facturées à la date de clôture, dénommées « eau en compteur », représentent des produits à recevoir qui sont calculés selon une méthode statistique pour la part SODECI. Les travaux en cours de réalisation en fin d'année (les travaux neufs, travaux de renouvellement et travaux d'entreprise) sont évalués et comptabilisés en produits à recevoir afin de prendre en compte la marge à l'avancement sur l'exercice clôturé.

2.6. Provisions pour risques et charges et provisions réglementées

Elles s'élèvent à 9 551 millions de FCFA et sont constituées :

- Des droits acquis par le personnel pour 3 410 millions de FCFA au titre des « indemnités de fin de carrière », évalués conformément à la norme IAS 19 (avantages du Personnel) sur la base de l'article 40 de la Convention Collective Interprofessionnelle de Côte d'Ivoire,
- D'avantages liés au personnel (médailles du travail, eau des retraités) pour 829 millions de FCFA.
- des risques juridiques issus d'un suivi individuel des litiges en cours pour 424 millions de FCFA.
- de divers autres risques et charges d'exploitation appréciés au cas par cas pour 2 820 millions de FCFA.
- Des amortissements dérogatoires pratiqués sur le matériel pris en crédit-bail conformément aux dispositions de l'annexe fiscale 2017 pour 2 067 millions de FCFA.

Le tableau récapitulatif de l'ensemble des provisions constituées dans les comptes de la société est présenté ci-après (en milliers de FCFA).

DESIGNATION	Provisions au 31/12/2020	Dotations aux provisions	Reclassements	Reprises de provisions	provisions au 31/12/2021
CREANCES CLIENTS ACTIVITE EAU	41 652 471	3 018 705		340 584	44 330 592
FRAIS DE RECOUVREMENT CHEQUES IMPAYES	262 090	3 082		23 498	241 674
CREANCES/TRAVAUX LIES A L'EXPLOITATION	989 157	82 095		179 327	891 925
DEPRECIATION CREANCES EXPLOITATION EAU	42 903 717	3 103 882	0	543 409	45 464 190
CREANCES CLIENTS AUTRES ACTIVITES	1 248 231	270 680		1 714	1 517 197
TOTAL DEPRECIATION CLIENTS	44 151 948	3 374 562	0	545 123	46 981 387
DEPRECIATION/STOCKS	450 490			49 516	400 974
DEPRECIATION/AUTRES DEBITEURS	1 108 314	833 019			1 941 333
DEPRECIATION/COMPTES FINANCIERS	110 830			17 368	93 462
DEPRE. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	43 877				43 877
TOTAL DEPRECIATION AUTRES ACTIFS	1 713 511	833 019	0	66 884	2 479 646
TOTAL PROV. POUR DEPRECIATIONS	45 865 460	4 207 581	0	612 007	49 461 034
PERSONNEL (IFC, MEDAILLES, IFRS EAU)	3 745 676	798 317		304 120	4 239 873
RISQUES JURIDIQUES	359 148	77 544		13 071	423 621
RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITATION	2 681 295	609 409		470 646	2 820 058
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	1 276 856	790 610			2 067 466
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	8 062 976	2 275 880	0	787 837	9 551 019
TOTAL GENERAL PROVISIONS	53 928 436	6 483 461	0	1 399 844	59 012 053

2.7. Emprunts et dettes financières diverses

Les emprunts et dettes financières à moyen et long terme s'élèvent à **47 960** millions de FCFA au 31 décembre 2021 et sont repartis comme suit :

- Avances sur consommations versées par les clients pour 36 222 millions de FCFA.
- Emprunts à moyen terme à hauteur de 11 738 millions de FCFA, souscrits auprès des banques locales (BNI, SG, ORABANK, BRIDGE BANK).

2.8. Dettes de crédit-bail et contrats assimilés

Ce poste affiche un montant de 6 141 millions de FCFA à fin décembre 2021 correspondant à l'inscription au passif, conformément aux prescriptions du droit comptable de l'OHADA, de la dette de crédit-bail consécutive au financement obtenu de la SGBCI, de la BICICI, de la NSIA BANQUE, de la BANQUE ATLANTIQUE, de la SIB et de la BOA. Ces financements sont principalement destinés à l'acquisition de groupes électrogènes pour la sécurisation des unités de production et pour le renouvellement du matériel roulant (parc auto) affecté à l'exploitation.

3. METHODES SPECIFIQUES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE

3.1. Production et immobilisation des compteurs

Les matériels et outillages de l'entreprise comprennent des compteurs fabriqués par le département SOCA de la SODECI, qui font l'objet d'un traitement spécifique.

Les compteurs fabriqués sont initialement comptabilisés en stocks de produits finis et valorisés à leur coût de revient selon la méthode PUMP. Ils sont immobilisés par lots au fur et à mesure de leur installation chez les abonnés sur la base des sorties de stocks issus de l'inventaire permanent.

Les compteurs défectueux provenant du terrain donnent lieu à l'enregistrement d'écritures de cession d'immobilisations et de retour en stocks. Ces cessions sont imputées sur les lots les plus anciens de compteurs immobilisés.

3.2. Opérations liées aux contrats d'affermage de services publics : incidence sur la présentation des comptes annuels

SODECI détient un droit exclusif (non inscrit à l'actif) de production et de distribution de l'eau potable sur l'ensemble du territoire de l'Etat de Côte d'Ivoire conformément au contrat d'affermage d'une durée de quinze ans signé le 04 octobre 2007 pour le même périmètre d'intervention que le précédent contrat d'affermage. De même, SODECI a signé en mai 1999, un contrat d'affermage exclusif pour le service d'assainissement de la ville d'Abidjan non valorisé à l'actif.

Immobilisations : Par application du contrat d'affermage, les comptes de la SODECI n'intègrent pas dans les immobilisations les biens mis à disposition par l'Autorité Contractante pour assurer la production et la distribution de l'eau en Côte d'Ivoire. De même, les comptes de SODECI ne présentent pas les immobilisations utilisées et mises à disposition par l'Autorité Affermante pour le service d'assainissement de la ville d'Abidjan.

Dettes et créances rattachées : Conformément au contrat d'affermage du service de distribution publique urbaine d'eau potable, les frais de fonctionnement de l'Office National de l'Eau Potable (ONEP), les travaux neufs, les branchements sociaux, le renouvellement des immobilisations, le contrôle du service affermé et le contrôle de la qualité de l'eau sont financés par des dotations comprises dans le prix de l'eau (Fonds de Développement de l'Eau) facturé aux usagers.

La SODECI gère dans ses comptes ce fonds qui couvre également l'écart de rémunération du fermier lié à la révision contractuelle. Ce fonds affiche un solde comptable déficitaire de 105 115 millions de FCFA au 31 décembre 2021. De même, la surtaxe Fonds National de l'Eau (FNE), deuxième volet des taxes spéciales sur l'eau (Loi de Finances 1994), destinée au paiement des emprunts contractés par l'Etat, au financement de l'étude et la réalisation des travaux d'hydraulique villageoise et urbaine, est comptabilisée dans des comptes de passif dès l'émission de la facturation Eau. Elle est apurée pour la part encaissée qui est reclassée dans des comptes séparés de manière à faire apparaître d'une part les surtaxes facturées non encaissées et d'autre part les surtaxes encaissées à reverser, diminuée des reversements. Le solde des surtaxes encaissées à reverser s'élève à 28 459 millions de FCFA au 31 décembre 2021.

Conformément au contrat d'affermage du service d'assainissement, la contribution développement assainissement (CDA) est exclusivement affectée au financement de la réalisation des programmes de travaux neufs et de renouvellement, de branchements sociaux, au remboursement de la dette et au contrôle. Au 31 décembre 2021, le solde de la CDA s'établit à 3 907 millions de FCFA.

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. Informations relatives au Compte de résultat

4.1.1. Chiffre d'affaires eau

Par courrier daté du 14 août 2008, le Ministère des Infrastructures Economiques a confirmé la nouvelle rémunération de SODECI fixée à 250 FCFA/m³, hors taxes, avec date d'effet au 21 février 2008. Par ailleurs, le contrat d'affermage du service de distribution publique urbaine de l'eau potable prévoit la révision du tarif de vente de l'eau en fonction de la variation du prix de certains intrants, notamment les produits de traitement et l'électricité. Conformément à ce courrier et en application de cette disposition contractuelle (article 48 du contrat d'affermage du service de distribution publique urbaine d'eau potable en Côte d'Ivoire), le montant de la révision contractuelle évalué à 17 573 millions de FCFA au titre de l'exercice 2021 a été prélevé sur le Fonds de Développement de l'Eau. Ce montant est compris dans le chiffre d'affaires eau.

4.1.2. Rémunération des membres du Conseil d'administration

Les indemnités de fonction versées aux membres du conseil d'administration en 2021 au titre de l'exercice 2020 sont de 29 millions de FCFA.

4.1.3. Résultat Hors Activités Ordinaires

Le résultat hors activités ordinaires (HAO) au 31 décembre 2021 s'établit à 823 millions de FCFA (perte) et correspond à l'écart négatif entre :

- La perte sur les cessions d'immobilisations de 219 millions de FCFA
- Les produits divers HAO de 193 millions de FCFA dont 122 millions de FCFA de crédit d'impôts.
- La dotation aux amortissements dérogatoires de 797 millions de FCFA pratiqués sur le matériel pris en crédit-bail, conformément aux dispositions de l'annexe fiscale 2017.

4.2. Engagements financiers (hors bilan en millions de FCFA)

Les avals, cautions et garanties sont essentiellement des cautions données et reçues dans le cadre des marchés de travaux, de cautions fiscales (douanières) et contractuelles (affermage eau potable et assainissement), ainsi que lignes de crédits dont dispose la SODECI auprès des banques locales.

Engagements Reçus	Engagements Donnés
47 517	26 987

4.3. Composition du capital et filiales

Composition du capital :

ERANOVE	46,07%	SIDIP	4,81%
Etat de Côte d'Ivoire	3,25%	Divers privés	39,15%
FCP SODECI	6,72%		

4.4. Filiales

SODECI détient 85% du capital de LOGIVOIRE (Société à responsabilité limitée de promotion immobilière) destinée à la réalisation de logements pour les agents. Elle détient également 33% (211,2 millions de FCFA) du capital du GIE dénommé Groupement des Services Eau et Electricité (GS2E) créé en juillet 2006 avec la CIE et 17% (8,5 millions de FCFA) du capital de SGA2E (Société de Gestion pour les Agents de l'Eau et de l'Electricité), une structure créée par SODECI et CIE courant 2011 pour la gestion des Fonds Communs de Placement de leurs salariés respectifs.

4.5. Situation fiscale latente : Analyse de l'impôt différé (ID)

Elle résulte des décalages temporaires d'imposition (Congés payés personnel, autres provisions non déductibles). Conformément aux prescriptions du SYSCOHADA, les ID ne sont pas comptabilisés, seul l'impôt exigible au cours de l'exercice est comptabilisé.

5. Environnement économique et social

Parmi les faits importants sur le plan économique et social de l'année, on peut retenir :

5.1. Sur le plan économique

- ✓ Oxford economics estimait la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) à 5,9% en 2021 en raison du dynamisme du secteur primaire et de la reprise des activités dans les secteurs industriels et des services (novembre 2021). La croissance du PIB, pour l'année 2022, est estimée à 6,9%.
- ✓ Selon l'Institut National de la Statistique (INS), l'inflation se situe en moyenne à 3,9% à fin novembre 2021. Ce taux d'inflation est au-dessus du seuil de convergence communautaire de 3% fixé par l'UEMOA.
- ✓ Le budget de la Côte d'Ivoire, adopté par le Sénat, pour l'année 2022 s'équilibre, en ressources et en charges, à 9 901 milliards de FCFA soit une hausse de 17,9% par rapport à celui de 2020.

5.2. Sur le plan social et de la desserte en eau potable:

- ✓ Des projets importants ont été initiés par l'Etat et ont permis le renforcement de la production. Nous avons ainsi enregistré la mise en service de plusieurs châteaux d'eau (Assahara, Assié-Koumassi, Sinématiali). Plusieurs unités de production ont également été inaugurées (Guiglo, Duékoué, Daloa, Issia).

- ✓ L'unité de production de La Mé a été mise en service en fin 2021. Avec une capacité maximale de 240 000 m³/jours, cette usine améliorera à desserte des localités de la ville d'Abidjan.
- ✓ Dans le cadre des sécurisations d'urgence, l'ONEP a reçu 20 camions citerne pour une capacité globale de 400 000 L.

6. Evénements post-clôture

Il n'y a pas d'événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice.